

**SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt et un décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Alignan-du-Vent se sont réunis à 18h30 à la salle du conseil municipal, place de la mairie à Alignan-du-Vent, sur la convocation qui leur a été adressée le quinze décembre deux mille vingt et un, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Christophe Pastor, Gérard Perrin, Magali Larose, Frédéric Roye, Monique Bedos Moutou, Aurinda Fernandes, Christian Richard, Dimitri Guizard, Fabien Maillé, Geoffrey Boulade, Dominique Pujol.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Mireille Maillé donne pouvoir à Geoffrey Boulade  
Alain Barasz donne pouvoir à Magali Larose

**ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS**

Cécile Castagnié  
Sébastien Berg absent excusé  
Elsa Balsier  
Françoise Frances  
Annie Camplong  
Mireille Portes

**PARTICIPAIENT À LA RÉUNION**

Christophe Pastor, maire  
Gérard Perrin, premier adjoint  
Magali Larose, deuxième adjointe  
Frédéric Roye, troisième adjoint  
Monique Bedos Moutou, conseillère municipale  
Aurinda Fernandes, conseillère municipale déléguée  
Christian Richard, conseiller municipal  
Dimitri Guizard, conseiller municipal  
Fabien Maillé, conseiller municipal  
Geoffrey Boulade, conseiller municipal  
Dominique Pujol, conseiller municipal

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Gérard Perrin est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### **Approbation du compte rendu du 24 novembre 2021**

Le compte rendu du 24 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### **1. Convention de mise à disposition de parcelles pour installation d'équipements de communications électroniques.**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le Maire à signer avec Hérault THD les conventions de mise à disposition de parcelles pour installation d'équipements d'un réseau de communication électronique ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

#### **2. Modalités d'exercice du travail à temps partiel.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des modalités de mise en œuvre du temps partiel de droit et sur autorisation.

#### **3. Nature et durée des autorisations spéciales d'absence.**

Le maire expose que l'article du 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absence pour les agents territoriaux. La loi ne fixe pas les modalités d'attribution. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions du maire relatives aux durées des autorisations spéciales d'absence et le charge de l'application des décisions prises.

#### **4. Approbation du règlement intérieur pour le personnel des collectivités territoriales de la commune d'Alignan-du-Vent.**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur du personnel communal et donne tout pouvoir à monsieur le Maire pour sa mise en œuvre.

#### **5. Délibération sur le temps de travail annuel à 1607 heures.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions du maire relative à l'organisation du temps de travail sur la base de la durée annuelle légale du travail de 1607 heures.

#### **6. Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2022.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité conformément aux textes applicables de l'ouverture de crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

## **7. Rétrocession et classement dans le domaine public de la voirie et parties communes du lotissement « les terrasses de Brescou ».**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune d'Alignan-du-Vent des parcelles cadastrées section G numéros 1706,1707 contenant la voirie des parties communes du lotissement « Les terrasses de Brescou » et donne pouvoir à monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires.

## **8. Travaux de renforcement/sécurisation sur le réseau de distribution publique d'électricité rue Belle Vue.**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault énergies ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

## **9. Décision modificative N°3 budget primitif-budget principal-exercice 2021.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative Numéro 3 du budget primitif budget principal

Section fonctionnement dépenses :  
Chapitre 11 nature 60612 Energie-Electricité 22500€

Section fonctionnement recettes :  
Chapitre 73 nature 7381 Taxe additionnelle 22500€

Monsieur le maire rappelle que cette Décision Modificative permet donner suite à une dépense laissée en attente depuis 2017.

## **10. Admission en non-valeur.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur des recettes irrécouvrables dressées par le comptable public pour un montant de 77,81€ pour l'année 2018 et 233,20€ pour l'année 2019.

## **11. Contrat assurance des risques statutaires.**

Suite à la consultation réalisée par le centre de gestion 34, le conseil municipal décide ( ) d'accepter la proposition de l'assureur Gras Savoye/ Generali et d'adhérer au contrat pour les agents titulaires et stagiaires

## **12. Contrat entretien voies publiques – Entreprises G&G balayage.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes du contrat d'entretien des voies publiques avec l'entreprise G&G balayage pour la mise à disposition d'une balayeuse de voirie de 4m3 avec chauffeur pour 17 passages de deux jours consécutifs répartis sur l'année. Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer le présent contrat.

### **13. Contrat de prestation de services entretien débroussaillage – Entreprise Romain Perez.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes du contrat de prestation de service entretien débroussaillage avec l'entreprise Romain PEREZ pour l'entretien des chemins communaux et divers travaux de débroussaillage. Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer le présent contrat.

### **14. Création du budget annexe Lotissement communal « Georges BOUSSAGOL ».**

À la suite de l'acquisition des parcelles cadastrées section G numéro 908 et section WV numéro 154, afin de créer un lotissement communal, monsieur le Maire souligne la nécessité d'individualiser cette opération dans un budget annexe.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de création d'un lotissement communal, décide de créer un budget annexe et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces et intervenir dans le cadre de cette opération.

### **Questions diverses**

Afin d'éviter la propagation de rumeurs erronées, monsieur le Maire précise à l'assemblée les trois points suivants :

- Pour l'année 2021, la commune a eu recours à l'emprunt à hauteur de 200 000 € et non 410 000 €.
- Concernant l'aire de lavage des machines à vendanger et pulvérisateurs, les 35 000 € ne sont pas un déficit mais un transfert du budget principal pour rembourser le prêt relais de 300 000 € qui avait été contracté par l'ancienne gouvernance.
- La police municipale de Béziers n'interviendra pas sur la commune d'Alignan-du-Vent.

Monsieur le maire rappelle le prochain conseil municipal est prévu fin janvier 2022, la date précise sera communiquée dès que possible.

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à dix-neuf heures quinze.

Le maire  
Christophe Pastor

